

# DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 5 décembre 2023.

**Etaient présents**: Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés**: Edmond GENDARME (Pouvoir à Paulette POUPIN), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Laurent ROBIN), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE), Isabelle SATTA (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

\*

#### 2023-65 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique.

## Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

# Considérant le tableau des effectifs,

086-218602720-20231212-2023\_65-DE
Reçu 1 Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temp complet, à raison de 35 heures

Publié le 14/12/2023 en raison de la création d'un poste de Responsable du Service Entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

### **DECIDE:**

- La création à compter du 01/01/2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable du service entretien.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Thuré Fait à Thuré le

1 3 DEC. 2023

Le Maire Dominique CHAINE

